



FEP

25 septembre 2019

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Pour nous contacter :

FEP CFDT Anjou Maine
Vendée

anjoumainevendee@fepcfdt.fr

07 69 84 44 93

Antenne du Maine et Loire

Antenne de la Mayenne

Antenne de la Sarthe

Antenne de la Vendée

Permanences le jeudi après
midi ou sur rendez vous

PROTECTION SOCIALE

COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES ENSEIGNANTS DE DROIT PUBLIC

Pour qui ? Maîtres contractuels ou délégués des classes sous contrat d'association adhérent à la Fep CFDT

Contrat collectif **solidaire** (pas de questionnaire santé)
et responsable (donc cotisation sociale réduite)

Garanties : **3 niveaux de couverture**

Le choix entre 3 couvertures pour s'adapter aux différents besoins de santé.
Dès le 1^{er} niveau : médecine douce, prévention, assistance à l'étranger...

Cotisation (progressive en fonction de l'âge)

Un montant de cotisation attractif pour les jeunes lauréats de concours

Possibilité d'affilier ses ayants-droit (conjoint, enfants)

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Notre partenaire : Harmonie Mutuelle : 300 agences partout en France
pour vous aider à comparer l'offre avec votre contrat actuel (mais attention : l'adhésion doit se faire auprès de votre syndicat)

Réseau de soins Kalivia (optique, audition, chirurgiens-dentistes, orthodontistes)

En allant chez un professionnel de santé agréé Kalivia, vous réduisez vos frais de santé (moins de reste à charge) grâce à des tarifs négociés (jusqu'à -40%).

Actions prévention

- Equilibre alimentaire - diététique (60 €/an & 20 € maximum par séance)
- Vie sans tabac - sevrage tabagique (50 €/an)
- **Vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale (40 €/an)**
- **Réductions tarifaires pour des offres de loisir et d'activités physiques et sportives.**

Autres avantages

- Aide financière aux personnes handicapées pour l'achat d'un véhicule
- Prime versée à la naissance (120 € pour le niveau 3)
- Prise en charge des frais d'accompagnant en cas d'hospitalisation (30€/j)
- Prise en charge de l'implantologie et de la Parodontologie
- Prise en charge des lentilles refusées par la Sécurité sociale ainsi que des opérations de chirurgie correctrice de l'œil

La Fep CFDT propose une couverture complémentaire santé collective à ses adhérents pour un coût raisonnable.

La CFDT continue à porter sa revendication d'une généralisation de la complémentaire santé dans le secteur public avec une participation financière de l'Etat d'au moins 50% (pétition en cours).

Pour plus d'informations, contactez vos représentants syndicaux ou le syndicat.